



Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle
des Agriculteurs, Viticulteurs
et Horticulteurs Luxembourgeois

à Madame la Ministre
de l'Environnement

N/Réf: MG/PR/03-05

Strassen, le 1^{er} mars 2017

Avis

sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 13 mars 2015 déterminant les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers.

Madame la Ministre,

Par lettre du 19 janvier 2017, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique. Celui-ci a été analysé en assemblée plénière du 16 février 2017.

La Chambre d'Agriculture note que le projet sous avis vise à corriger une erreur et une omission dans le règlement grand-ducal du 13 mars 2015 déterminant les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers. Elle n'a pas d'observation particulière à formuler.

* * *

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pol Gantenbein

Secrétaire général